

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE BAGES

Séance du Mercredi 28 septembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-055

Acquisition foncière (ODF) - Terrain AZ N°281 Lieu-dit Cami de Belric

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme AURICHE Christine, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

Christine AURICHE
Georges GUARDIA
Corine BORDES
Bernard CONTON
Marjorie POHYLSKI
Adrien MOGLIA
Anaïs CAZORLA
Pierre CAMPA
Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL
Vincenzo ROMANO
Jean LOPEZ
Elizabeth MOLINA
Sylvain GARCIA
Louis REVARDY
Robert STEFAN
Marie-Claire NATIVEL

Étaient représentés :

Marie CABRERA	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Marjorie POHYLSKI
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Olivier BATLLE	a donné pouvoir à	Pierre CAMPA
Marie-Antoinette TAULERE	a donné pouvoir à	Chantal BORNAREL
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Sylvain GARCIA
Patrice AYBAR	a donné pouvoir à	Robert STEFAN

Étaient absents : Kadi BEN ABDESLEM excusé, Ludovic ROBERT excusé

Secrétaire de séance : Vincenzo ROMANO

Nombre de membres présents :	17	Nombre de procurations :	8	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Mme la Présidente rappelle la délibération N°2020-065 en date du 28 octobre 2020 relative à la régularisation du foncier et des autorisations d'urbanisme pour le projet du nouveau lotissement « Cami de Belric ».

Elle expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa politique de l'habitat, il convient d'engager la réalisation prochaine du dit lotissement communal.

La phase d'acquisition finalise l'étude de ce projet dont le calendrier d'exécution était lié à la mise en service de la nouvelle STEP pour laquelle la maîtrise d'ouvrage relève de la compétence de la CCACVI.

Il s'agit d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ N°281, appartenant à la famille Brousse (consorts).

.../...

Celle-ci a donné son accord pour céder le terrain nécessaire à la Commune, selon les conditions suivantes :

- Evaluation des domaines en date du 07/07/2022
- Paiement soit 174 480 euros (Hors PUP et frais d'aménagement des parties communes du lotissement ainsi que la clôture des lots.)
- **ODF** : Viabilisation de trois parcelles – Surface Totale 1 054 m²

La viabilisation de ces lots est prévue pour un seul logement par lot.

Lot N°5 superficie 377 m²

Lot N°11 superficie 345 m²

Lot N°12 superficie 332 m²

Le projet d'acte comportant **VENTE CONDITIONNELLE** du bien est annexé à la présente délibération.

Madame la Présidente propose au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 20 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 5 : Chantal BORNAREL, Louis REVARDY, Robert STEFAN + procuration Patrice AYBAR, Marie-Claire NATIVEL)

DECIDE :

- L'acquisition de la parcelle suivante : Section AZ N°281 suivant les modalités définies dans le projet d'acte.
- De confier l'acte notarié à l'Office Notarial Valencia-Wenger-Valette 9 Place de la République à 66 301 Thuir.
- De prendre en charge les frais et droits liés à cette vente.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget du lotissement « Cami de Belric ».
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} Adjointe



Christine AURICHE

